

## Bulletin N°8 du 14 juin 2023

### Résumé de la semaine

Il a fait chaud et il a plu le week-end dernier mais les quantités ont été hétérogènes. Cela a eu peu d'impact sur les débits des cours d'eau.

2 bassins sont en **crise** (arrêté préfectoral n°5 du 13/06/2023) :

<b>Sarthe Médiane</b>	<b>Vive Parence</b>
-----------------------	---------------------

3 bassins sont en **alerte renforcée** :

<b>Argance</b>	<b>Aune</b>	<b>Gée</b>
----------------	-------------	------------

4 bassins sont en **alerte** :

<b>Braye</b>	<b>Tusson+Anille+Veuve</b>	<b>Vaige+Erve+Taude</b>	<b>Narais+Dué</b>
--------------	----------------------------	-------------------------	-------------------

☺ **Pour les bassins en crise, alerte ou alerte renforcée, merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)**

1 bassin est en **vigilance** :

<b>Vègre</b>
--------------

**Pour tous les irrigants sarthois et en l'absence de restriction, pensez à transmettre les relevés de compteur tous les premiers jeudis de chaque mois sur [Irrig'eau](#) (l'application mobile est toujours indisponible, il faut saisir directement via <https://www.irrigeau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr) ou par SMS au **06 30 09 82 54**.**

## Point météo

### Météo de la semaine passée

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
07/06 au 13/06			
Coulans sur Gée	1	38	113
Le Lude	7	39	116
St Rémy du Val	16	36	108
Volnay	37	35	107

Source : Weather Measures.

La semaine dernière, les températures ont été supérieures à la normale. Il a plu dans le week-end, de 1 jusqu'à 40 mm. Le vent s'est calmé. La demande climatique a été de 5.3 mm/j en moyenne.

### Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 15/06	Vendredi 16/06	Samedi 17/06	Dimanche 18/06	Lundi 19/06
<b>Temps</b>					
<b>T° min /max (°C)</b>	16/31	15/30	17/32	17/30	16/26
<b>Pluie (mm)</b>	1.6	0.3	0.0	1.7	10.5
<b>ETP (mm)</b>	5.4	5.5	5.4	5.7	4.7
<b>Vent (km/h)</b>	5-25	5-20	5-10	10-35	5-20

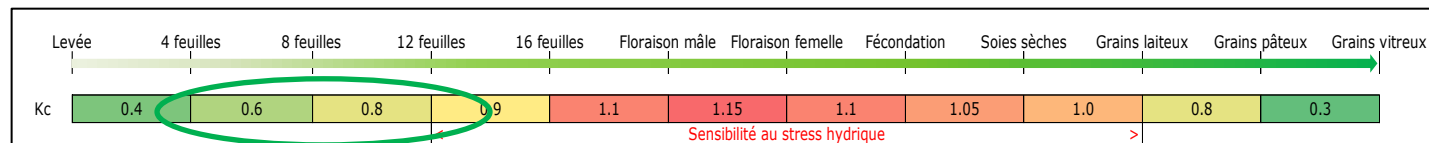
Sources : Météociel/Pleinchamp – Commune Le Mans

Le temps sera ensoleillé avec des températures maximales de 30°C, voire plus. Des nuages pourront s'incruster dans le ciel et donner des pluies à caractère orageux, en particulier en fin de semaine. Le vent sera faible à modéré. La demande climatique variera de 4.7 à 5.7 mm/j.

## Périodes de sensibilité des cultures au stress hydrique

### Coefficients culturaux (Kc) selon les stades

#### Maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

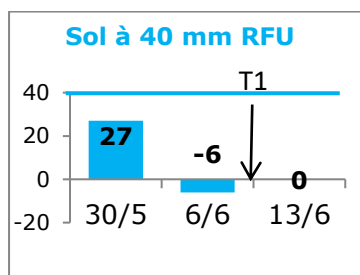
## Conseils sur la conduite de l'irrigation

#### Maïs

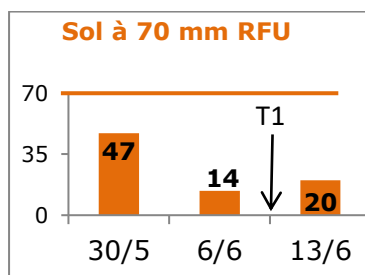
Les stades vont de 3 à 14 feuilles.

- Avec la chaleur et les petites pluies, les stades des maïs évoluent rapidement. Pour les parcelles à plus de 10 feuilles et sans pluies significatives (cumul inférieur à 20 mm), un tour d'eau a été déclenché. Si le temps reste chaud et sec, un second tour d'eau est à prévoir en début de semaine prochaine.

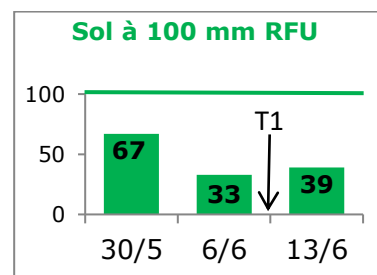
### Bilan hydrique au 13 juin pour un maïs à 12 feuilles au Lude



La réserve est vide. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.



On est à 29% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.

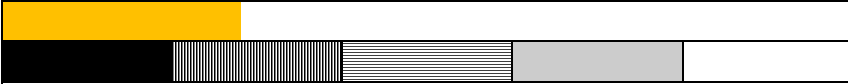
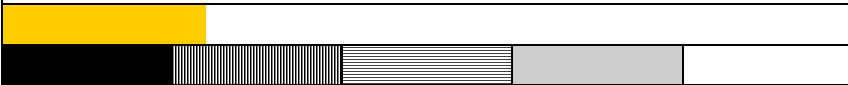
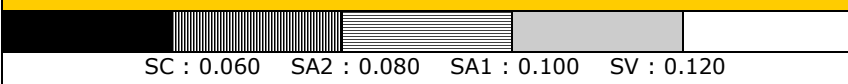
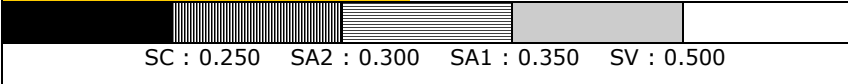
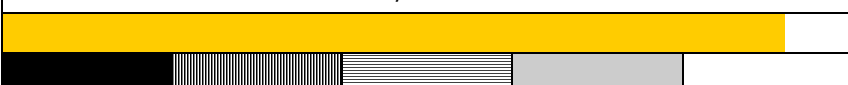
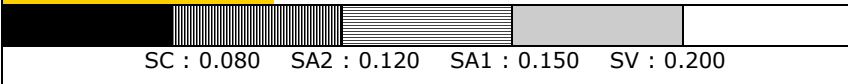


On est à 39% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 13/6 = état de la réserve au 6/6 + pluies du 7/6 au 13/6 + irrigation - (Kc (maïs à 12 feuilles) x ETP Le Lude du 7/6 au 13/6) = -6 + 7 + 30 - (0.8 x 39) = 0 mm.

## Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.021 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.081 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.221 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.318 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.147 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.109 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.


(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

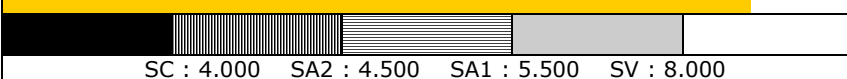
(3) : -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

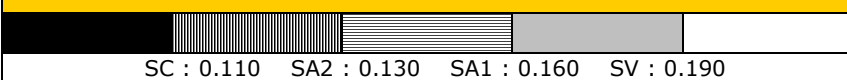
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

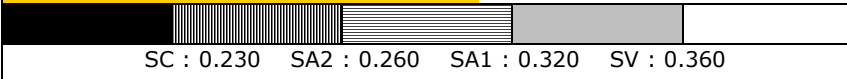
SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

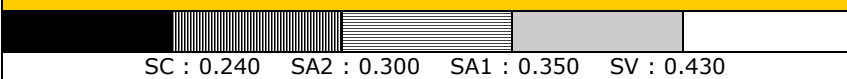
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](http://ICI) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)

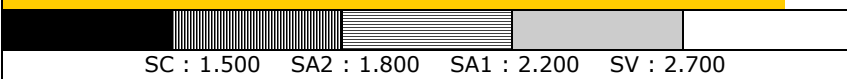
Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 5.545 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	


Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 8.761 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.312 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.318 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.510 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 2.932 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	

Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 10.045 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe  
**SV** : Seuil de vigilance - **SA1** : Seuil d'alerte - **SA2** : Seuil d'alerte renforcée - **SC** : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](http://ICI) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)

Sarthe Médiante = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.038 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
	<p>SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130</p>	Restrictions : interdiction des prélèvements.

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.122 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
	<p>SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200</p>	Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.058 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
	<p>SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150</p>	Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.637 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
	<p>SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750</p>	Restrictions : auto-limitation des prélèvements.

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.098 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de crise.
	<p>SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230</p>	Restrictions : interdiction des prélèvements.

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage, auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte - SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

**Pour les bassins placés en crise : interdiction d'irriguer sauf demande de dérogation à déposer auprès de la DDT. Pas de possibilité d'arroser avant l'accord explicite de la DDT. Les autres critères sont :**

- être en règle vis-à-vis de la DDT (autorisation, récépissé de déclaration à la bonne société) ;
- être à jour de ses relevés de compteurs (et ne pas avoir dépassé les volumes de chaque semaine, le courrier de la DDT fait foi).

**Lien pour le service en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/derogation-mesures-de-restriction-prelevement-eau>**

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN.

Avec le soutien financier de :

Comité de relecture : Marion MOINEAU,  
Emmanuel MONGE, Eric PLESSIS, Laëtitia  
TEMEN.

Reproduction interdite



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>